

1
2
3 **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL**
4 **DU 7 OCTOBRE 2025 – DE 20 H 00 À 21 H 51**
5 au 2^e étage à la Route des Monts 14

6
7
8 **PRÉSIDENCE** Madame Isabelle MONNEY-SAVARY (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s)

9 **VICE-PRÉSIDENCE** Monsieur Thomas BOSSON (PLR)

10 **BUREAU** Monsieur Christophe BIERI (UDC)
11 Madame Sophie MOURA (PLR)
12 Madame Cindy MURITH (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s)
13 Monsieur Christian UNGERSBÖCK (Le Centre)

14 **PRÉSENTS** Mesdames et Messieurs
15 Michaël ANDREY (Le Centre) – Didier BARMETTLER (PS, Vert.e.s et
16 Indépendant.e.s) – Frédéric BLANC (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s) – Hugues
17 BOSSON (PLR) – David BOVIGNY (PLR) – Françoise CRAUSAZ (PLR) – Ralph
18 FROSSARD (UDC) – Amélie GAPANY (PLR) – Julien GRAND (PLR) – Michel
19 HORNER (UDC) – Dominique MAGLI (Le Centre) – Eric MAGNIN (PLR) –
20 Catherine MAURON (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s) – Pierre MAURON (PS,
21 Vert.e.s et Indépendant.e.s), entré en séance à 20 h 10 au terme du point 1 –
22 Stéphane OBERSON (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s) – Cédric PALLI (PLR) –
23 Yves PASQUIER (Le Centre) – Marc-Antoine PITTEL (UDC) – Jacques POLLET
24 (Le Centre) – Grégoire QUARTENOUD (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s) – Dylan
25 SAVARY (PLR) – Jean-Pierre VALLÉLIAN (PLR).

26 **EXCUSÉES** Mesdames Stéphanie KLAUS (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s) et Céline
27 RUFFIEUX-MOREL (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s).

28 **TOTAL** 28 présents – deux excusées, soit une majorité absolue de 15.

29 **CONSEIL COMMUNAL** Madame Catherine BEAUD – Madame Anne FAVRE-MORAND – Madame Sabine
30 GUILLET – Monsieur Bertrand HUGUENOT – Monsieur Pascal KAEMPFEN –
31 Monsieur Louis PITTEL – Monsieur Wolfram SCHUWEY.

32 **EXCUSÉ** -

33 **SECRÉTAIRE** Madame Diana SAUTEUR

34 **RÉDACTEUR DU PV** Monsieur Gilles LIARD

35 **HUISSIER** Monsieur Philippe SAVARY

48 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

49 À 20.00 heures, Madame la Présidente ouvre la séance du Conseil général du mardi 7 octobre 2025 en ces
50 termes :

51 « Mesdames, Messieurs, chers collègues,

52 C'est avec honneur que j'ouvre, ce soir, la séance du Conseil général.

53
54 Tout d'abord, je vous prie de bien vouloir excuser l'absence de Mesdames Stéphanie Klaus et Céline
55 Ruffieux-Morel.

56 J'ai le plaisir de saluer Madame la Syndique, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux ainsi que
57 vous toutes et tous, chers collègues du Conseil général. Je salue également Madame Diana Sauteur,
58 secrétaire, Monsieur Gilles Liard, secrétaire désigné au procès-verbal, Monsieur Olivier Bonte,
59 administrateur des finances, Monsieur Bertrand Gaillard, nouveau responsable technique, et Monsieur
60 Philippe Savary, huissier. Je les remercie pour leur travail remarquable, leur formidable engagement pour
61 notre Commune et pour leur investissement dans la préparation de cette séance.

62 J'adresse un salut particulier à notre nouveau collègue du Légitif, Monsieur Julien Grand, qui participe à
63 sa première séance, ce soir. Nous avons également le plaisir d'accueillir Monsieur Alexandre Magnin, garde-
64 forestier. Monsieur Magnin interviendra en cours de séance pour une présentation des missions, organisation
65 et fonctionnement de la Corporation forestière Berra-Gibloux, organisation dont notre Commune fait partie.

66 Mes salutations vont également à nos citoyennes et citoyens, qui prennent la peine de suivre nos débats,
67 ainsi qu'aux représentants de la presse. Je les sais gré de rendre compte du déroulement des séances de
68 notre Conseil général.

69 Avant d'entamer cette séance, j'invite l'assistance à observer un instant de silence en la mémoire de
70 Monsieur Kastriot Dulaj, beau-fils de Monsieur Pascal Kaempfen. Nos pensées vont également vers toutes
71 les familles qui ont été frappées par le deuil d'un proche.

72 Je vous remercie.

73 Il est temps maintenant de nous occuper des dossiers de notre Commune. A toutes et à tous, je souhaite
74 une excellente séance.

75 Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général, vous avez été convoqués par courriel le
76 18 septembre 2025 ainsi que par lettre expédiée en prioritaire ce même 18 septembre 2025.

77 Vous avez également pu consulter la documentation sur la plateforme d'échanges du Conseil général.
78 Je constate donc que tous les documents sont parvenus aux Conseillers généraux avant la séance de ce
79 soir et je vous ferai grâce de la lecture complète de ces derniers.

80 Je précise que les débats sont enregistrés, tel que le permet l'article 9 du règlement du Conseil général, afin
81 de faciliter la rédaction du procès-verbal.

82 Je profite également de l'occasion pour vous demander de bien lever la main avec votre choix, lors des
83 votes, afin d'avoir un comptage précis. De plus, lors des divers du Conseil général, le Bureau du Conseil
84 général vous prie de transmettre toutes vos questions par écrit et de les présenter de manière concise.

98 Chaque groupe est représenté par une personne qui a été placée au 1^{er} rang. Deux microphones volants
99 sont à disposition pour les interventions personnelles ou autres. Toutefois, je vous prie de patienter que le
100 microphone vous soit donné, avant de décliner votre identité, également dans le but de faciliter la rédaction
101 du procès-verbal.

102
103 Pour conclure, je prie les Conseillers généraux qui souhaitent déposer une résolution d'en remettre le texte
104 au Bureau pour distribution aux membres. Concernant le dépôt de propositions ou de postulats, je vous
105 rappelle que le formulaire doit être remis à la secrétaire avant ou durant la séance.

106
107 Je cède maintenant la parole à Madame Diana Sauteur qui va procéder à l'appel nominal. »
108
109

110 APPEL

111 Madame Diana Sauteur procède à l'appel nominal des membres du Conseil général :

113	membres présents	27
114	membres excusées	2
115	absent	(Monsieur Pierre Mauron, entré en séance à 20 h 10)
116	majorité absolue	14, puis, dès 20 h 10 : 15

117
118 Madame la Présidente constate que le quorum au sens de l'art. 44 LCo est atteint et que la séance,
119 valablement convoquée, est apte à délibérer et à prendre des décisions.

122 ORDRE DU JOUR

123 Madame la Présidente présente l'ordre du jour :

124
125 « La convocation de la séance a été publiée le 19 septembre 2025 dans la Feuille Officielle du Canton de
126 Fribourg avec l'ordre du jour que vous avez reçu par courriel et courrier le 18 septembre 2025. Il a été préparé
127 par le Bureau du Conseil général avec une délégation du Conseil communal lors de sa séance du
128 1^{er} septembre 2025. En plus de la Feuille Officielle du Canton de Fribourg, l'ordre du jour a été publié sur le
129 site internet de la Commune et il a également été affiché au pilier public.

130
131 L'ordre du jour que vous avez reçu apparaît à l'écran. Il ne sera donc pas lu. »

132 ORDRE DU JOUR

1. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 13 mai 2025 – approbation
2. Plan financier 2025-2029 – présentation
3. Règlement relatif à la taxe communale sur la plus-value – approbation
4. Postulat de Madame Isabelle Monney-Savary et Monsieur Jacques Pollet « Plan de prévoyance LPP » – décision de transmission au Conseil communal
5. Postulat de Monsieur Michel Horner « Exploitation forestière » – décision de transmission au Conseil communal
6. Postulat de Madame Sophie Moura « Etude de faisabilité pour l'implantation d'une supérette à Riaz » – décision de transmission au Conseil communal

- 7. Missions, organisation et fonctionnement de la Corporation forestière Berra-Gibloux – présentation
- 8. État d'avancement des projets en cours – présentation
- 9. Divers

133
134 Au nom du groupe PLR, Madame Amélie Gapany dépose une motion d'ordre pour la modification de l'ordre
135 du jour en ces termes :
136
137 « *Au nom du groupe PLR, j'aimerais déposer une motion d'ordre et modifier les points du tractanda. Je propose que le point 7 " Missions, organisation et fonctionnement de la Corporation forestière Berra-Gibloux – présentation " remplace le point 3 " Règlement relatif à la taxe communale sur la plus-value-approbation" et qu'ensuite tous les points de l'ordre du jour soient décalés.* »
138
139
140
141
142 La parole n'est plus demandée, Madame la Présidente propose aux membres du Conseil général de se déterminer sur la motion d'ordre demandée et lit l'article 91 du Règlement du Conseil général :
143
144
145 « *1. La motion d'ordre est le mode d'intervention par lequel un membre propose une modification du cours des débats, notamment un changement dans l'ordre du jour, une clôture de la discussion en vue d'un vote, une suspension de la séance ou un ajournement des débats.
2. Pour déployer ses effets, la motion d'ordre doit être acceptée par le Conseil général qui tranche séance tenante après discussion à ce sujet.* »
146
147
148
149
150
151 La parole n'étant une nouvelle fois pas demandée, Madame la Présidente soumet au vote la motion d'ordre
152 du groupe PLR, déposée par Madame Amélie Gapany.
153

VOTE

Le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 27 voix, la motion d'ordre demandée par Madame Gapany.

154
155 Madame la Présidente constate que la motion de Madame Gapany est acceptée et déclare que la séance
156 peut délibérer valablement et librement sur l'ensemble des points arrêtés.
157
158

1 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 MAI 2025 – APPROBATION

160 Madame la Présidente relève que chaque Conseiller général a pu prendre connaissance du procès-verbal
161 de la séance du 13 mai 2025. Elle remercie Madame Diana Sauteur pour la coordination du procès-verbal
162 et Monsieur Gilles Liard pour sa rédaction.
163

164 Ce procès-verbal n'amène aucune question ni remarque d'ordre forme. Madame la Présidente le soumet au
165 vote.
166

VOTE

Le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 27 voix, le procès-verbal de la séance du Conseil général du 13 mai 2025.

167
168 Madame la Présidente constate que le procès-verbal de la séance du Conseil général du 13 mai 2025 est
169 accepté. Elle remercie les auteurs.

170 Entrée en séance de Monsieur Pierre Mauron à 20 h 10, au terme de ce point. La majorité absolue se monte
171 à 15 voix.

172

173

174 **2 PLAN FINANCIER 2025-2029 - PRÉSENTATION**

175 Madame la Présidente rappelle que la loi sur les finances communales (LFCo), par son article 6, stipule que
176 la commune établit son plan financier sur cinq ans. Le plan est mis à jour régulièrement et selon les besoins,
177 mais au moins une fois par année. Le plan financier est adopté par le Conseil communal. Le plan financier
178 et ses mises à jour sont transmis à la commission financière et au Conseil général pour prise de
179 connaissance. Il ne doit pas être approuvé par le Légititatif.

180

181 Elle passe ensuite la parole à Madame Catherine Beaud, Syndique et responsable des finances, pour un
182 commentaire sur ce sujet très technique.

183

184 Madame la Syndique présente la planification financière 2025-2029 ainsi :

185

186 « *La planification financière est un outil de gestion qui permet aux autorités de présenter une analyse*
187 *prévisionnelle sur cinq ans. Elle a pour but de donner l'orientation générale sur le développement prévisible*
188 *de l'ensemble des charges et des revenus de fonctionnement ainsi que l'impact sur le bilan et les flux de*
189 *fonds en fonction des investissements planifiés.*

190

191 *Plusieurs éléments, encore inconnus ou non maîtrisables, peuvent influencer l'évolution de chaque catégorie*
192 *de charges ou de produits. Parmi ceux-ci, il convient de relever d'une manière non exhaustive :*

193

- *l'évolution démographique*
- *la situation économique générale*
- *l'évolution des taux d'intérêts*
- *l'évolution des dépenses liées régionales et cantonales*
- *les modifications légales aux niveaux fédéral et cantonal*
- *l'évolution des investissements au niveau régional*

200

201 *Comme les années précédentes, nous nous sommes basés sur les comptes des cinq dernières années.*
202 *La méthode utilisée consiste à épurer les comptes des éléments extraordinaires (opérations sur réserves,*
203 *imputations internes, amortissements supplémentaires, charges et produits uniques ainsi que les chapitres*
204 *autofinancés), afin de pouvoir dégager les principales tendances de croissance et de faire une projection sur*
205 *les cinq années suivantes. Les trois indicateurs suivants ont été à nouveau retenus pour cette présentation :*

206

- *la marge nette d'autofinancement (MNA) ;*
- *le cash-flow (CF) ;*
- *et le solde financier avec l'évolution de l'endettement.*

207

208 *Je ne vais pas revenir sur ces indicateurs. Dans le message relatif à ce point, leurs définitions ont d'ailleurs*
209 *été rappelées.*

210

211 *Pour l'établissement de cette planification, nous avons d'abord commencé par lister et analyser les*
212 *investissements en cours et projetés.*

213

214 *Les investissements en cours concernent les investissements se terminant en 2025 et dont les*
215 *amortissements débuteront dès 2026, représentant un montant annuel de CHF 42'075.00.*

216

217 *Pour la période entre 2025 et 2029, nous prévoyons la réalisation des investissements suivants :*

221 **Routes et chemins**

- 222 • *sentier de l'Ondine,*
223 • *valorisation multimodale de la Route de la Sionge,*
224 • *valorisation de la traversée de localité (ValTraLoc),*
225 • *lot 4a (ValTraLoc - giratoire).*

226

227 **Approvisionnement en eau et épuration**

- 228 • *remplacement de conduite, secteur Chafard,*
229 • *remplacement de conduite, secteur Les Monts – crédit d'étude,*
230 • *mise en séparatif Perrausa-Roulema-Ondine,*
231 • *mise en séparatif Champ-Jordan.*

232

233 **Bâtiments communaux**

- 234 • *salle de sports – Route des Monts – crédit d'étude.*

235

236 *Les amortissements y découlant à la fin de la réalisation viendront alors compléter le montant des*
237 *amortissements en cours.*

238

239 *D'autres investissements sont inclus et feront l'objet de présentations lors des prochaines séances du*
240 *Conseil général.*

241

242 *Dans notre planification, le projet ValTraLoc (sauf le giratoire du lot 4a) n'influence pas les amortissements*
243 *2025 - 2029, étant donné que ces derniers ne débuteront que l'année suivant la fin du projet, donc pas avant*
244 *2029.*

245

246 *Comme l'année dernière, les amortissements planifiés du patrimoine administratif (CHF 752'850.00 en 2025)*
247 *ont été calculés, pour la période 2025 à 2029, en tenant compte des éventuelles fins d'amortissement durant*
248 *cette période.*

249

250 *Pour rappel, tous ces montants d'amortissement sont calculés sur la dépense d'investissement diminuée de*
251 *la recette d'investissement (subventions).*

252

253 *Concernant l'endettement brut, les montants varient au fur et à mesure de l'avancement des projets.*

254

255 *Dans un deuxième temps, nous avons analysé les recettes et les dépenses relatifs au fonctionnement.*

256

257 *Les comptes rétrospectifs des années 2020 à 2024 ont d'abord été épurés, afin de se rapprocher au*
258 *maximum de la réalité économique de chaque exercice. Pour 2024, nous avons tenu compte comme*
259 *éléments extraordinaires, en plus de la réserve de réévaluation du patrimoine administratif (CHF 416'462.00),*
260 *des droits de mutations perçus dans le dossier de Champy (CHF 500'000.00). Par conséquent, le résultat*
261 *positif publié (CHF 364'157.39) passe en négatif (- CHF 474'310.94).*

262

263 *L'évolution des comptes rétrospectifs épurés présente une marge nette d'autofinancement (MNA) positive*
264 *jusqu'en 2022. Toutefois, dès 2023, cette marge nette d'autofinancement passe en négatif.*

265

266 *Comme vous pouvez le constater, cette détérioration, notamment due à la forte augmentation des charges,*
267 *principalement les charges liées, se poursuivra ces prochaines années.*

268

269 *Afin d'affiner encore davantage les projections et de gagner en précision, nous nous sommes basés sur les*
270 *totaux par nature extraits des comptes 2023 et 2024 et du budget 2025 et avons établi une projection pour*
271 *les années 2026 à 2029. Nous avons bien entendu tenu compte de l'avancement et de la fin du projet*
272 *Champy-Sud et de l'arrivée d'environ 200 habitants supplémentaires pour les années 2026 et 2027. Pour ce*

273 projet, une projection a été faite au niveau des impôts sur le revenu, sur la fortune et pour la contribution
274 immobilière.

275
276 Comme depuis le départ de ce projet, nous n'avons pas pris en compte les éléments extraordinaires tels que
277 les impôts sur les gains immobiliers et droits de mutations liés à ces transactions immobilières. Ces montants
278 auront principalement une influence positive en 2025 et 2026.

279
280 La Conférence des syndics de la Gruyère a établi une projection des coûts pour les diverses associations
281 régionales, soit : l'AISG, l'ARG, les Cycles d'orientation, La Gruyère Tourisme, Option Gruyère et le Réseau
282 Santé et Social de la Gruyère ainsi que, Secours Sud fribourgeois. Ces coûts tiennent compte des frais de
283 fonctionnement et d'investissement de ces associations. Entre 2025 et 2029, l'augmentation cumulée par
284 habitant se monte à plus de CHF 350.00. Pour Riaz, cela représente un montant cumulé de plus de
285 CHF 1 million à l'horizon de 2029.

286
287 Vous comprendrez dès lors que la hausse planifiée des dépenses reste plus forte que celles des recettes,
288 malgré l'arrivée de nouveaux habitants. De ce fait, la marge nette d'autofinancement (MNA) poursuit sa
289 progression négative avec, pour conséquence, une baisse du cash-flow.

290
291 Cette baisse aura principalement pour conséquence le recours à l'emprunt pour financer les investissements
292 projetés. D'après la planification présentée, pour autant que les investissements se réalisent dans les délais
293 prévus, l'endettement devrait s'élever à près de CHF 28 millions à l'horizon de 2029.

294
295 En conclusion, nous pouvons constater que les investissements n'ont que peu d'influence sur la marge nette
296 d'autofinancement ou sur le cash-flow. Ces deux indicateurs sont plus fortement influencés par les recettes,
297 mais surtout les dépenses courantes. »

298
299 Madame la Présidente remercie Madame la Syndique pour son intervention et ses explications très
300 complètes. Elle passe ensuite la parole à Madame Amélie Gapany, présidente de la commission financière,
301 pour la lecture de son rapport.

302
303 **RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE**
304

305 Au nom de la commission financière, Madame Amélie Gapany intervient en ces termes :

306
307 « La commission financière a été convoquée le 2 septembre 2025 pour discuter des points à l'ordre du jour
308 de cette séance du Conseil général.

309
310 Nous remercions les personnes qui nous ont fourni les explications et compléments sur les divers sujets :
311 Madame Catherine Beaud, Syndique et responsable des finances, Monsieur Olivier Bonte, responsable des
312 finances, et Madame Diana Sautour, secrétaire communale.

313
314 Le premier point abordé concerne la planification financière de 2025 à 2029. Celle-ci nous a été présentée
315 en détail par Madame Beaud. Cette planification n'étant qu'à but informatif et ne faisant pas l'objet d'un vote,
316 nous n'avons aucun complément à ajouter à ce sujet. »

317
318 Madame la Présidente remercie Madame Gapany pour son rapport.

319
320 Au nom du groupe Le Centre, Monsieur Jacques Pollet intervient ainsi :
321 « Comment appréhender un plan financier établi sur cinq ans ? Est-ce :

- 322 • une alignée de chiffres faux donnant un résultat juste ?
323 • une boule de cristal permettant de définir l'avenir manipulé par notre grande argentière jouant avec
324 les chiffres ?

- une sorte d'horoscope communal permettant de voir l'avenir, soit du côté obscur, soit du côté obscur ?

En effet, cela fait vingt-cinq ans que je fais des plans financiers pour des entités publiques. Et c'est très rare – si ce n'a jamais été le cas – qu'ils aient été positifs. Mais je pense que c'est normal. Les charges sont souvent maîtrisées et prévisibles à moyen terme. Les recettes, quant à elles, sont beaucoup plus aléatoires et soumises à des facteurs externes très difficilement appréhendables.

De ce fait, la prudence de sioux de nos autorités et surtout des personnes chargées de la gestion financière des communes fait que l'on maximise les risques en lien avec les charges et que l'on minimise les possibilités en lien avec les recettes. Et c'est juste, comme cela.

Alors, est-ce un travail inutile ? Je ne le pense pas. Ce travail, s'il est fait avec sérieux – et c'est le cas à Riaz –, nous permet, à nous citoyens, mais aussi au Conseil communal, de faire des choix permettant de maintenir un équilibre certains entre ceux qui veulent dépenser plus et ceux qui veulent diminuer les impôts.

Ces équilibristes ou funambules que sont les argentiers des collectivités publiques doivent et peuvent, grâce à ce plan, avoir une certaine visibilité à moyen terme. Les chiffres présentés ne doivent surtout pas être pris à la lettre, mais ils doivent être interprétés par les autorités pour orienter leurs décisions et l'effet de celles-ci sur les budgets et les comptes communaux.

Merci au Conseil communal et à notre responsable des finances pour le soin donné à cet outil de décision essentiel, permettant de nous orienter pour les prochaines années.

Mais restons critiques face aux chiffres présentés qui sont l'arrêt sur image des perspectives de notre Commune à moyen terme. »

La parole n'étant plus sollicitée, Madame la Présidente aborde le point suivant, après avoir remercié Monsieur Pollet pour son intervention.

3 MISSIONS, ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE LA CORPORATION FORESTIÈRE BERRA-GIBLOUX - PRÉSENTATION

Madame la Présidente salue et présente Messieurs Alexandre Magnin et Marc Risse. Garde-forestier de la Corporation forestière Berra-Gibloux, Monsieur Magnin dissèque les missions, l'organisation et le fonctionnement du triage forestier régional.

S'ensuivent quelques questions émanant de Monsieur Michel Horner (UDC). Questions auxquelles Monsieur Alexandre Magnin a répondu.

Au terme de l'exposé de Monsieur Magnin, Madame la Présidente, au nom du Conseil général, lui adresse ses vifs remerciements pour ses explications complètes.

Elle enchaîne ensuite avec le point 4 de l'ordre du jour

375 4 RÈGLEMENT RELATIF À LA TAXE COMMUNALE SUR LA PLUS-VALUE – APPROBATION

376 Pour faciliter le déroulement de ce point lié à l'adoption de règlement de portée générale, Madame la
377 Présidente informe que les discussions ont lieu dans l'ordre suivant :

- 378 1. Entrée en matière
- 379 2. Discussion générale
- 380 3. Discussion de détail. C'est à ce moment que les amendements sont discutés et que le vote sur la
381 proposition du Conseil communal et/ou l'amendement a lieu. Cette étape est répétée pour chaque
382 amendement.
- 383 4. Vote d'ensemble.

384
385 Elle poursuit en relevant que le Conseil communal ne souhaite pas intervenir, le message sur ce thème étant
386 suffisamment exhaustif. En revanche, ses membres se tiennent à disposition pour des questions ou
387 demandes de compléments d'informations. Elle passe donc directement la parole à Madame Amélie Gapany
388 pour la lecture du rapport et du préavis de la commission financière.

389
390 *RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE*

391 Au nom de la commission financière, Madame Amélie Gapany intervient en ces termes :

392 « *Ce règlement relatif à la taxe communale sur la plus-value concerne les parcelles qui font l'objet d'un
393 changement de zone ou d'affectation. Le calcul de la plus-value est défini entre la valeur vénale du bienfonds
394 avant et après l'entrée en vigueur de la mesure d'aménagement.*

395
396 *Il va de soi que nous soutenons toutes les mesures susceptibles d'améliorer nos finances communales.
397 La commission financière donne un préavis positif à l'unanimité à ce règlement. »*

398
399 Madame la Présidente remercie Madame Amélie Gapany pour son rapport, avant d'ouvrir la discussion
400 générale et demande si les groupes politiques souhaitent formuler des observations d'ordre général ou
401 demander le renvoi ou la non-entrée en matière. Le Conseil communal sera invité à donner les réponses
402 nécessaires.

403
404 Aucune intervention, Madame la Présidente relève que l'entrée en matière est acquise. Elle ouvre donc la
405 discussion de détail sur les articles du règlement relatif à la taxe communale sur la plus-value.

406
407 Selon l'art. 85 al. 2 du règlement du Conseil général, les projets de règlement doivent être mis en discussion
408 article par article si un membre du Conseil général le demande et que sa proposition est agréée par le
409 cinquième des membres présents.

410
411 La parole n'étant une nouvelle fois pas demandée, Madame la Présidente soumet le règlement relatif à la
412 taxe communale sur la plus-value au vote.

413
414 **VOTE**

415
**Le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 28 voix, le règlement relatif à la taxe communale
sur la plus-value, tel que présenté.**

416
417 Madame la présidente rappelle que la décision d'adoption de tout règlement de portée générale est soumise
418 au référendum facultatif, conformément à l'art. 107 du règlement du Conseil général. Elle passe ensuite la
419 parole à Monsieur le Vice-président Thomas Bosson pour le prochain point de l'ordre du jour.

420
421

422 5 **POSTULAT DE MADAME ISABELLE-MONNEY-SAVARY ET DE MONSIEUR JACQUES**
423 **POLLET « PLAN DE PRÉVOYANCE LPP » - DÉCISION DE TRANSMISSION AU CONSEIL**
424 **COMMUNAL**

425 *Madame la Présidente étant partie prenante dans le postulat « Plan de prévoyance LPP », c'est le Vice-
426 président, Monsieur Thomas Bosson, qui mène ce point.*

427
428 Il informe que, conformément à la documentation de séance reçue par chaque Conseiller général, le Bureau
429 du Conseil général a déclaré recevable, quant à sa qualification formelle, le postulat de Madame Isabelle
430 Monney-Savary et de Monsieur Jacques Pollet « Plan de prévoyance LPP ». Le Bureau a, par conséquent,
431 émis un préavis favorable pour la transmission du postulat au Conseil communal. Il passe ensuite la parole
432 à l'un des coauteurs du postulat.

433 Monsieur Jacques Pollet (Le Centre) intervient comme suit :

434
435 « *Actuellement les employés de notre Commune sont affiliés à la caisse de prévoyance, selon le plan de
436 base répondant au minimum légal. Or les prestations sociales jouent, aujourd'hui, un rôle croissant dans le
437 choix d'un emploi. Dans ce contexte, nous avons la chance de pouvoir compter sur un personnel compétent
438 et formé au sein de notre administration. Afin de valoriser son travail et de renforcer sa fidélisation, nous
439 sollicitons au Conseil communal la possibilité d'améliorer les conditions de prévoyance, en mettant en place
440 un plan plus avantageux. Une révision permettrait également de réduire les inégalités touchant les
441 collaborateurs engagés à temps partiel.*

442
443 Par ailleurs, proposer un plan de prévoyance attractif contribue à renforcer l'image de marque de l'employeur,
444 à motiver les équipes et à pérenniser les compétences au sein de notre Commune. Sans que cela engendre
445 des coûts trop élevés. »

446
447 Monsieur le Vice-président remercie Monsieur Pollet pour ses propos, avant de transmettre le micro à
448 Madame la Syndique pour la position du Conseil communal sur ce sujet.

449
450 Madame la Syndique s'exprime en ces termes :

451
452 « *En cas de réponse positive du Conseil général pour la transmission de ce postulat, le Conseil communal
453 étudiera bien évidemment le sujet et présentera un rapport.* »

454
455 Monsieur le Vice-Président remercie Madame la Syndique, avant d'ouvrir la discussion générale sur la
456 décision de transmission au Conseil communal du postulat déposé par Madame Isabelle Monney-Savary et
457 Monsieur Jacques Pollet.

458
459 Au nom du groupe PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s, Monsieur Frédéric Blanc tient les propos suivants :
460
461 « *Une commune, c'est avant tout une équipe. Et comme toute équipe performante, elle mérite d'être
462 soutenue, reconnue et motivée. Aujourd'hui, nous avons la possibilité de faire un pas significatif dans cette
463 direction en améliorant le plan de prévoyance LPP de nos employés communaux. La prévoyance
464 professionnelle est un pilier de la sécurité sociale de notre pays. C'est un sujet régulièrement cité dans les
465 sondages sur les préoccupations des Suisses. Dans un marché du travail compétitif, une prévoyance
466 attractive permet de recruter des talents locaux et de les garder.*

467
468 En résumé, améliorer le plan LPP, c'est investir dans l'avenir de notre Commune : un personnel stable,
469 motivé et compétent, une image d'employeur moderne et responsable. C'est un choix gagnant-gagnant pour
470 nos employés, notre administration et nos citoyens. Je vous invite donc à soutenir cette proposition, non pas
471 comme une dépense, mais comme un investissement stratégique pour notre Commune. »

473 La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Vice-président soumet la décision de transmission au Conseil
474 communal du postulat déposé par Madame Isabelle Monney-Savary et Monsieur Jacques Pollet, « Plan de
475 prévoyance LPP », au vote.
476

VOTE

**Le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 28 voix, la transmission au Conseil communal
du postulat déposé par Madame Isabelle Monney-Savary et Monsieur Jacques Pollet « Plan de
prévoyance LPP ».**

477
478 Monsieur le Vice-président redonne la parole à Madame la Présidente pour la suite de la séance.
479
480

**481 6 POSTULAT DE MONSIEUR MICHEL HORNER « EXPLOITATION FORESTIÈRE » -
482 DÉCISION DE TRANSMISSION AU CONSEIL COMMUNAL**

483 Madame la Présidente aborde ce point en indiquant que le Bureau du Conseil général a, lors de sa séance
484 du 1^{er} septembre 2025, déclaré recevable, avec remarque quant à sa qualification formelle car le texte ne
485 répond pas entièrement aux critères d'un postulat, le postulat de Monsieur Michel Horner « Exploitation
486 forestière ». Elle passe ensuite la parole à l'auteur du postulat.
487

488 Monsieur Michel Horner intervient brièvement ainsi :

489
490 « *Par transparence, je souhaite juste connaître les chiffres d'avant le triage forestier et les actuels.* »
491

492 Madame la Présidente remercie Monsieur Horner et donne la parole à Monsieur Pascal Kaempfen pour
493 connaître la position actuelle du Conseil communal à ce sujet.
494

495 Monsieur Pascal Kaempfen s'exprime en ces termes :

496
497 « *Nous prenons bonne note de cette demande et nous y répondrons en cas d'acceptation de ce postulat au
498 Conseil communal par le Conseil général.* »
499

500 Madame la Présidente remercie Monsieur Kaempfen.
501

502 Au nom du groupe PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s, Monsieur Frédéric Blanc souligne qu'il n'a pas de
503 commentaire particulier à apporter sur ce sujet et qu'il donne la liberté de vote à ses membres.
504

505 Madame la Présidente remercie Monsieur Blanc.
506

507 Pour le compte du groupe Le Centre, Monsieur Jacques Pollet remercie Monsieur Magnin pour ses
508 explications et souhaite juste une comparaison de chiffres à chiffres et non un retour sur ce qui a été
509 présenté. Son groupe votera plutôt négativement sur ce point, conclut-il.
510

511 Madame la Présidente remercie Monsieur Pollet.
512

513 La parole n'étant plus demandée, Madame la Présidente soumet au vote la décision de transmission au
514 Conseil communal du postulat déposé par Monsieur Michel Horner « Exploitation forestière ».
515

VOTE

**Le Conseil général refuse par 22 voix contre 5 voix et 1 abstention, la transmission au Conseil
communal du postulat déposé par Monsieur Michel Horner « Exploitation forestière ».**

516 Monsieur Magnin intervient en invitant toutes les personnes souhaitant connaître les chiffres de la
517 Corporation forestière Berra-Gibloux à passer à l'administration de ladite corporation.

518
519 Madame la Présidente passe ensuite au point 7 de l'ordre du jour.
520

521
522 **7 POSTULAT DE MADAME SOPHIE MOURA ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR**
523 **L'IMPLANTATION D'UNE SUPÉRETTE À RIAZ » - DÉCISION DE TRANSMISSION AU**
524 **CONSEIL COMMUNAL**

525 Madame la Présidente informe que le Bureau du Conseil général a déclaré recevable, quant à sa qualification
526 formelle, le postulat de Madame Sophie Moura « Étude de faisabilité pour l'implantation d'une supérette à
527 Riaz ». Le Bureau a, par conséquent, émis un préavis favorable pour la transmission du postulat au Conseil
528 communal. Elle donne ensuite la parole à l'auteure du postulat.

529
530 Madame Sophie Moura s'exprime en ces mots :

531
532 « *Depuis la fermeture de l'épicerie du village, Riaz ne dispose plus d'un commerce alimentaire de proximité,*
533 *capable de couvrir l'ensemble des besoins du quotidien. Si nous pouvons heureusement compter sur deux*
534 *boulangeries-pâtisseries, une pharmacie et un fleuriste, cette offre – aussi précieuse soit-elle – reste*
535 *insuffisante pour répondre pleinement aux attentes et aux besoins des habitants de Riaz.*

536
537 *La réouverture rapide de la boulangerie Grangier au mois de mars dernier fut une bonne nouvelle pour notre*
538 *Commune. Les nombreux clients qui y défilent témoignent l'attachement des habitants à un commerce de*
539 *proximité, et la nécessité de maintenir une offre alimentaire de base au cœur de notre Commune.*

540
541 Cependant, l'accès à une offre alimentaire diversifiée et durable reste fragile. Elle dépend, aujourd'hui,
542 d'acteurs isolés. L'expérience récente a montré à quel point notre village reste vulnérable en cas
543 d'interruption, même temporaire, de ce service de première nécessité.

544
545 De nombreux ménages, en particulier les personnes âgées, les familles sans véhicule ou les habitants
546 soucieux de consommer localement, doivent encore se déplacer dans d'autres communes pour compléter
547 leurs achats. Une supérette, complémentaire à l'offre actuelle, permettrait de répondre durablement aux
548 besoins de la population, de renforcer le tissu économique local et de favoriser les échanges sociaux.

549
550 Ce postulat propose une démarche constructive : réaliser une étude de faisabilité solide, explorer les divers
551 modèles économiques, identifier des partenaires potentiels et évaluer la viabilité sociale et financière d'un
552 tel projet. Il ne s'agit pas de décider tout de suite, mais de se donner les moyens de réfléchir sérieusement
553 à une solution durable.

554
555 Soutenir ce postulat, c'est faire preuve d'anticipation et de responsabilité. C'est donner à Riaz les moyens
556 d'offrir à sa population une solution pérenne, adaptée et cohérente avec nos valeurs de proximité, de
557 durabilité et de qualité de vie.

558
559 Merci de votre attention et de votre soutien. »

560
561 Madame la Présidente remercie Madame Moura pour son intervention et propose à Madame la Syndique de
562 donner la position du Conseil communal sur ce sujet.

563
564 Madame la Syndique s'exprime en ces termes :

566 « En cas de réponse positive du Conseil général pour la transmission de ce postulat, le Conseil communal
567 se penchera sur la question et présentera un rapport. Je tiens quand même à préciser que les possibilités
568 d'action d'un Exécutif sont fortement limitées dans ce genre de domaine. Une commune pourrait fixer des
569 conditions cadres pour accueillir une supérette ou une petite enseigne classique. Mais il est difficile d'évaluer
570 la situation financière et les impacts économiques et sociaux d'un tel projet. »

571
572 Madame la Présidente remercie Madame la Syndique, avant d'ouvrir la discussion générale :

573
574 Madame Amélie Gapany (PLR) annonce que son groupe PLR soutient cette démarche.

575
576 Madame la Présidente remercie Madame Gapany.

577
578 A son tour, Monsieur Dominique Magli (Le Centre) informe que la commission énergie et développement
579 durable soutient également ce postulat.

580
581 Madame la Présidente remercie Monsieur Magli.

582
583 Au nom du groupe PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s, Monsieur Frédéric Blanc annonce, à son tour, le soutien
584 de son groupe à ce postulat :

585
586 « Le groupe PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s soutient ce postulat, mais il désirerait que l'étude intègre
587 l'encouragement à une enseigne qui soutient la production locale. C'est d'ailleurs une des actions citées
588 dans le portefeuille d'actions 'Communes durables'. Et la Commune a un devoir d'exemplarité dans ce
589 domaine. »

590
591 Madame la Présidente remercie Monsieur Blanc.

592
593 Monsieur Pierre Mauron (PS, Vert.e.s et Indépendant.e) adresse, à son tour, les propos suivants :

594
595 « Je vais bien sûr soutenir ce postulat. Je remercie Madame Moura de l'avoir déposé. Ce postulat est
596 parfaitement juste et exact, que ce soit au niveau des besoins, de la nécessité et de tout ce qui s'ensuit. Ce
597 postulat est tellement bien que j'ai d'abord cru qu'il émanait de la gauche. Voir une fois au Conseil général
598 un tel postulat du groupe PLR, qui prône d'ordinaire la responsabilité individuelle, demander à l'Etat,
599 respectivement à une commune, d'agir au nom des citoyens, je trouve cela absolument génial. Ça justifie
600 qu'on ne doit pas diminuer les moyens de l'Etat et des communes pour rendre ces services au Conseil
601 général et à la population, je suis donc favorable. J'irais même plus loin : si le Conseil communal peut aider,
602 selon sa marge de manœuvre, l'installation d'une supérette, on peut aussi se poser la question sur d'autres
603 choses, comme un restaurant, par exemple, pour améliorer le quotidien de la population villageoise. Cette
604 prise conscience me fait vraiment plaisir. »

605
606 Madame la Présidente remercie Monsieur Mauron.

607
608 La parole n'étant plus demandée, Madame la Présidente soumet au vote la décision de transmission au
609 Conseil communal du postulat déposé par Madame Sophie Moura « Étude de faisabilité pour l'implantation
610 d'une supérette à Riaz.

611
VOTE

**Le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 27 voix et 1 abstention, la transmission au
Conseil communal du postulat déposé par Madame Sophie Moura « Étude de faisabilité pour
l'implantation d'une supérette à Riaz ».**

612
613 Madame la Présidente aborde ensuite le point 8 de l'ordre du jour.

614 8 ÉTAT D'AVANCEMENT DES PROJETS EN COURS - PRÉSENTATION

615 Madame la Président passe la parole à Monsieur Bertrand Gaillard, nouveau responsable du service
616 technique, pour un point de la situation sur les divers projets en cours.

617
618 Monsieur Bertrand Gaillard dissèque les projets suivants : remplacement de la conduite d'eau potable du
619 Chafard, remplacement de la conduite d'eau du secteur des Monts, la mise en séparatif de Champ-Jordan
620 1-3, la mise en séparatif du secteur Perrausa, Roulema, Ondine, le projet ValTraLoc lots 1 à 5, lot 4a, la
621 valorisation multimodale de la Route de la Sionge, la réfection de la Route Michel-Corpataux, le sentier de
622 l'Ondine, la mise en zone 30 de la Rue de Saletta, la mise en zone 30 de la Route des Monts et de la Rue
623 Michel-Corpataux, la rénovation de la salle de la Route des Monts 14 et le projet de bâtiment de sport aux
624 Monts 14, la rénovation du Chalet-Neuf, le plan d'aménagement local et la situation du quartier de Champy-
625 Sud.

626
627 Madame la Présidente remercie Monsieur Gaillard pour ses explications et son investissement dans ces
628 divers dossiers, avant d'ouvrir la discussion.

629
630 Monsieur Frédéric Blanc (PS, Vert.e.s et Indépendant.e) demande un éclaircissement sur la zone 30 de la
631 Route des Monts :

632
633 « Je crois voir des zones d'évitement sur la zone 30 de la Route des Monts. Sont-elles prévues pour les
634 cyclistes, comme on peut le voir devant le CO de Bulle ?

635
636 Monsieur Bertrand Gaillard dispense l'explication suivante :
637
638 « Vous parlez de chicanes. Ces ralentisseurs sont prévus en bordure de route pour garder un calibre de
639 route suffisant pour le passage des véhicules lourds, camions, etc. Mais il n'y a pas un double passage pour
640 franchir le trottoir en mode cycliste. Il faudra contourner la chicane. Le gabarit du trottoir n'est pas
641 suffisamment large pour garantir un trottoir mixte, vu qu'il est particulièrement destiné aux enfants qui
642 l'emploieront pour se rendre à l'école. ».

643
644 Madame la Syndique complète de la sortie :
645
646 « Ce projet de zone 30 de la Route des Monts ressemblera beaucoup à ce qui s'est fait pour la zone 30 à
647 Saletta. »

648
649 Monsieur Blanc remercie les deux intervenants pour leurs explications.
650
651 Monsieur Yves Pasquier (Le Centre) questionne à son tour :

652
653 « Un changement de mandataire a eu lieu sur le projet ValTraLoc. Y a-t-il des conséquences financières
654 pour la Commune ? »

655
656 Monsieur Bertrand Gaillard répond par l'affirmative :
657
658 « Oui, l'Etat a remplacé le mandataire à cause de problèmes. Il y aura quelques conséquences financières.
659 Les travaux déjà effectués par le bureau Sabert ont dû, pour une partie, être payés. Mais je n'ai pas de
660 chiffrage actuellement sur les conséquences totales pour les projets 1 à 5. Concernant le projet 4a qui vient
661 de commencer, les conséquences ne sont pas importantes. Le chiffrage définitif nous parviendra dès que le
662 nouveau bureau aura défini la situation.

663
664

- 665 Et Monsieur Yves Pasquier d'enchaîner par une nouvelle question :
666 « Pour l'instant, reste-t-on globalement dans le budget fixé ? »
667
668 Monsieur Bertrand Gaillard invite Monsieur Wolfram Schuwey, à se prononcer. Lui qui a passé davantage
669 de temps sur ce dossier.
670
671 Monsieur Wolfram Schuwey tient ces propos :
672
673 « On a rencontré des problèmes avec l'ancien mandataire qui n'a cessé d'ajouter des coûts et des surcoûts.
674 Avec le Service des ponts et chaussées, la Commune a dû se résoudre à honorer le contrat de base pour le
675 travail complet. On a ensuite dû couper court au contrat et dû changer de mandataire. C'était, je pense, la
676 moins mauvaise solution. »
677
678 Monsieur Pasquier fait remarquer que « s'il y avait des chiffres, ce serait bien. »
679
680 Madame la Syndique intervient à son tour :
681
682 « A ce stade, on ne peut donner aucun chiffre étant donné que le projet a dû être adapté. Pour leur part, les
683 services de l'Etat ont demandé également plusieurs modifications du projet. Ces choix auront eu des impacts
684 à la hausse et la baisse sur ce projet. Aujourd'hui, on n'a pas d'informations chiffrées sur le coût final du
685 projet définitif. »
686
687 Monsieur Bertrand Gaillard enchaîne :
688
689 « Hormis pour le lot 4a, on n'a pas d'informations chiffrées supplémentaires. J'espère vous en donner lors
690 d'une prochaine présentation. »
691
692 Monsieur Pasquier remercie les intervenants.
693
694 Monsieur Pierre Mauron (PS, Vert.e.s et Indépendant.e) interroge à son tour :
695
696 « Pour le sentier de l'Ondine, sachez que le crédit d'engagement avait été voté en 2009 pour la première
697 fois. Vous avez parlé d'opposition pas si facile à lever pour ce projet. Pour ma part, j'avais entendu, de la
698 part du Conseil communal, le mot 'expropriation'. Est-ce cette chose-là qui fait durer le projet ? »
699
700 Monsieur Bertrand Gaillard répond de la sorte :
701
702 « Non. Séparons les deux dossiers. Pour la Rue Michel-Corpataux et le lot 4a de ValTraLoc qui commence,
703 il y a une procédure d'expropriation en cours. Même si elle n'est pas totalement réglée, elle a tout de même
704 permis de démarrer les travaux. Les travaux n'ont donc pas été retardés.
705
706 Dans le sentier de l'Ondine, l'opposition est en cours de traitement. Nous devons attendre la détermination
707 de l'autorité supérieure pour connaître la suite à donner à ce dossier. Les possibilités de recours sont assez
708 vastes. S'il n'y a pas de recours sur les décisions, les travaux pourraient être entrepris l'année prochaine. En
709 revanche, s'il y a des recours – les personnes ont la possibilité d'aller au Tribunal fédéral, si elles sont
710 déboutées –, ça prendra davantage de temps. Le dossier est en partie chez l'avocat et en partie dans les
711 services de l'Etat. »
712
713 Monsieur Jacques Pollet (Le Centre) questionne sur l'espace demeurant sur la digue antibruit de la zone de
714 Champy-Sud.
715
716 « Est-ce prévu de combler cet espace ? »

717
718 Monsieur Bertrand Gaillard avance la réponse suivante :
719
720 « *Un passage a aménagé pour l'organisation des travaux. Lorsque la totalité des travaux d'aménagement sera achevée, le mur sera relié.* »
722
723 Monsieur Frédéric Blanc (PS, Vert.e.s et Indépendant.e) interroge sur le dossier du sentier des écoliers :
724
725 « *Il y a un projet de modifier le sentier des écoliers entre le quartier de Champy et la Boquette. Qu'en est-il de l'avancement de ce dossier ?* »
727
728 Madame Anne Favre-Morand adresse la réponse suivante :
729
730 « *C'est en cours. On ne peut pas en dire beaucoup plus pour le moment. Mais, c'est en cours.* »
731
732 La parole n'étant plus demandée, Madame la Présidente remercie les intervenants et aborde le point suivant de l'ordre du jour.
734
735
736 **9 DIVERS**

737 En préambule, Madame la Présidente indique les dates arrêtées des prochaines séances du Conseil général.
738
739 • Mardi 16 décembre 2025, à 20 h 00 Séance du budget 2026
740 • Mardi 21 avril 2026, à 20 h 00 Séance des comptes 2025
741 • Mardi 5 mai 2026, à 20 h 00 Séance constitutive du Conseil général
742 • Mardi 6 octobre 2026, à 20 h 00 Séance de réserve
743 • Mardi 15 décembre 2026, à 20 h 00 Séance du budget 2027

744 Pour la suite des divers, Madame la Présidente invite l'assemblée à respecter l'ordre des interventions, soit
745 les propositions, les postulats, les résolutions, les questions et les éventuelles remarques.
747
748

PROPOSITION

749 Madame la Présidente demande si quelqu'un souhaite émettre une proposition.
750

751 Personne n'intervient.
753
754

POSTULAT

755 Madame la Présidente enchaîne avec les postulats et questionne si quelqu'un, au sein du Légitif, souhaite
756 déposer un postulat.
758

759 Tel n'est pas le cas.
760
761

RÉSOLUTION

762 Madame la Présidente annonce que, tel que le prévoit l'art.102 du Règlement du Conseil général, les projets
763 de résolution doivent être déposés par écrit auprès du Président à l'ouverture de la séance et distribués à
764 tous les membres.
766

767 Aucune résolution n'ayant été déposée, elle aborde l'objet suivant.

- 768
769 **QUESTIONS**
770 Madame la Présidente ouvre la discussion sur les questions.
771
772 Personne n'intervient.
773
774
775 **REMARQUES - COMMENTAIRES**
776 Madame la Présidente questionne le Légitif s'il souhaite émettre une remarque ou un commentaire.
777
778 Au nom du groupe PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s, Monsieur Frédéric Blanc émet la remarque suivante :
779
780 *« Lors d'une discussion interne au sein de notre groupe, nous avons remarqué que la transmission des projets en discussion avec le changement de législature pose quelques problèmes. Cette problématique, nous l'avions déjà aperçue lors de la première législature. En vue de la prochaine législature, il faudra prendre cela en compte et songer, bien deux ans avant, comment transmettre ces projets pour éviter que certaines choses ne tombent à l'eau, des choses qui ont été mises en place durant la législature. »*
785
786 Madame la Présidente remercie Monsieur Blanc et prend acte de ses propos.
787
788 La parole n'étant plus demandée, elle clôt ce point.
789
790 Madame la Présidente donne ensuite la parole au Conseil communal qui souhaite répondre à une question posée par Monsieur Jacques Pollet lors de la séance du 13 mai 2025. La question portait sur la gestion des déchets le long de la Sionge (La Boquette). Il arrive assez souvent que les poubelles débordent durant le week-end. Et elles servent parfois à des fins de poubelles privées avec des bouteilles de produits de nettoyage ou autres. Le Conseil communal a-t-il une stratégie pour diminuer ou supprimer le problème sur les places proposées par la Commune ?
796
797 Monsieur Bertrand Huguenot adresse la réponse suivante :
798
799 *« La Commune est en train de valider un plan d'action qui comprend un audit des poubelles existantes, l'éventuelle réduction ou le déplacement de certaines poubelles ainsi que l'installation de poubelles à clapet ou à ouverture restreinte. Parallèlement, nous entendons mener une campagne 'Ramène tes déchets' avec, comme support, la création d'affiches pédagogiques avec la collaboration des écoles. Enfin, le renforcement de la surveillance fera l'objet de suivis mensuels et éventuellement d'une évaluation semestrielle. Pour résumer, ce plan d'action allie des mesures techniques, pédagogiques et participatives, à faible coût, mais à fort impact. Il devrait permettre de restaurer la qualité du sentier communal et de sensibiliser la population à une gestion responsable des déchets. »*
807
808 Madame la Présidente remercie Monsieur Huguenot pour sa réponse.
809
810 Monsieur Pollet se montre très satisfait de la réponse.
811
812 Madame la Présidente transmet ensuite le micro à Madame Anne Favre-Morand qui souhaite, au nom du Conseil communal, donner suite à l'interpellation de Monsieur Thomas Bosson du 13 mai dernier sur une éventuelle extension des abris à vélos, trottinettes jouxtant le parc de l'école des Monts 14 et, si oui, à quel horizon, compte tenu que près de 300 enfants sont scolarisés dans notre village.
816
817
818
819

- 820 Madame Anne Favre-Morand dispense les explications suivantes :
- 821
- 822 « *Trente places supplémentaires pour les vélos ont été installées par la conciergerie en août dernier, pendant les vacances scolaires. La suite dépendra du projet du bâtiment de sport. J'imagine déjà que des places supplémentaires sont prévues.* »
- 823
- 824
- 825
- 826 Madame la Présidente remercie Madame Favre-Morand pour sa réponse.
- 827
- 828 Monsieur Bosson remercie Madame Favre et Monsieur Grégory Oberson, responsable de la conciergerie, pour l'installation. Il remercie également les autorités, au nom des enfants, qui peuvent ainsi garer leur vélo à proximité du bâtiment scolaire.
- 829
- 830
- 831
- 832 La parole n'étant plus demandée, Madame la Présidente demande encore quelques instants d'attention. Elle
- 833 invite les personnes qui sont intervenues au cours de cette séance à remettre leurs écrits, soit de main à
- 834 main avant de quitter la salle, soit par courriel à Madame Diana Sauteur, au plus tard jusqu'au lendemain à
- 835 midi.
- 836
- 837 Madame la Présidente enchaîne en souhaitant, au nom du Conseil général, un joyeux anniversaire à
- 838 Monsieur Dylan Savary, Conseiller général, ainsi qu'à Monsieur Pascal Kaempfen, Conseiller communal.
- 839
- 840 *[Applaudissements et Madame la Syndique leur remet un présent.]*
- 841
- 842 Madame la Présidente informe que Monsieur Jean-Pierre Vallérian lui a adressé, en début de semaine, sa
- 843 démission au Conseil général au 30 novembre 2025 pour cause de déménagement dans une autre
- 844 commune. Elle le remercie sincèrement pour son travail et pour son engagement en faveur de la Commune.
- 845
- 846 A 21 heures 51, Madame la Présidente clôture la séance du Conseil général du 7 octobre 2025 et invite
- 847 l'assemblée à la collation servie à la sortie de la salle. Elle remercie ses collègues pour leur attention et leur
- 848 souhaite une très belle fin de soirée.
- 849
- 850
- 851
- 852

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

La Secrétaire

Diana Sauteur

La Présidente

Isabelle Monney-Savary

Le Secrétaire du procès-verbal

853

Gilles Liard